



À : Tous les paramédics du Groupe CAMBI

De : Direction des opérations

En vigueur le : 03 juin 2014

Révisée le : 18 août 2023

Objet : Affectation reçu par le CCS

OBJECTIF

S'assurer du bon fonctionnement opérationnel suite à une affectation reçue du CCS.

COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

Nous tenons à vous aviser qu'il n'appartient pas aux TA/P de remettre en question ou de refuser les affectations reçues du CCS.

Pour toutes situations où vous croyez que les protocoles d'affectation non pas été suivis ou encore pour toute demande d'amélioration des protocoles, nous vous demandons de communiquer directement avec le directeur des opérations.